LA MER : UN ESPACE À SE PARTAGER

En bord de mer de nombreuses activités de loisirs se côtoient : baigneurs, plongeurs, bateaux à voile ou à moteur, paddles... Il existe quelques règles à connaître pour pratiquer en toute sécurité et dans le respect des autres.

SE BAIGNER EN TOUTE SÉCURITÉ

Sur une plage, la zone de baignade est délimitée de deux façons : par deux drapeaux bleus sur la plage et par des bouées jaunes dans l'eau. Cette zone se situe devant le poste de secours.

CHACUN SON ESPACE

PANNEAUX DE SIGNALISATION

- Embarcation de sport ou de plaisance
- Navire à moteur
- Navire à voile
- Véhicule nautique à moteur
- Ski nautique
- Planche à voile
- Baignade

NAVIGUER SEREIN

Renseignez-vous sur les zones de navigation de votre lieu de vacances et leurs caractéristiques : courants, heures des marées, chenaux, rochers, réserves naturelles... L'entrée du port est indiquée par le balisage rouge et vert.

PLONGÉE SIGNALÉE = SÉCURITÉ

Tout plongeur isolé (avec bouteille ou en apnée) doit signaler sa présence à l'aide d'un pavillon rouge à croix blanche ou à diagonale blanche.

VITESSE LIMITÉE

Dans la bande littorale des 300 mètres cohabitent de nombreuses activités. C'est dans cette zone que les accidents sont les plus fréquents. La vitesse y est limitée à 5 nœuds (environ 9 km/h).

LA SIGNIFICATION DES DRAPEAUX

- Vert = baignade surveillée sans danger particulier.
- Jaune ou orange = baignade dangereuse mais surveillée.
- Rouge = baignade interdite.
- Pas de drapeau = baignade non surveillée ou sauveteur en intervention.

Illustration : Gelin - Conception : Éditions Spéciales Play Bac © 2022.